

SEDZERE – Construction d'un chenil 17 chiens

MARCHE 1– LOT 1

ST04 – MENUISERIES INTERIEURES / SERRURERIE / SIGNALÉTIQUE

SOMMAIRE

1	OBJET DU MARCHÉ	4
2	DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES ET PHASAGE.....	4
3	DEFINITION DES TRAVAUX	5
4	TRAVAUX PREPARATOIRES	5
4.1	PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER	5
4.2	MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE	6
5	REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES.....	6
5.1	REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES	6
6	PORTES INTERIEURES BOIS	6
6.1	GENERALITES	6
6.2	DETALONNAGE DES PORTES DES SANITAIRES ET DES VESTIAIRES	6
6.3	BLOCS PORTES	7
6.3.1	Dormants pré-peint.....	7
6.3.2	Description générale des portes intérieurs en bois pleines – Repère P	7
6.4	PORTE STRATIFIE.....	8
7	SERRURES ET CLES	8
7.1	DESCRIPTION DES SERRURES	8
7.2	CLES, ARMOIRES A CLES ET ORGANIGRAMME.....	9
8	QUINCAILLERIE, EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DES PORTES	9
8.1	BEQUILLES	9
8.2	PROTECTION BASSE DES VANTAUX	10
8.3	BUTOIRS	10
8.4	AMORTISSEURS DE CHOCS.....	10
8.5	OCULUS	11
9	CLOISONS, PORTES ET TABLETTES D'ASSISES DES DOUCHES.....	11
10	MOBILIER FIXE BOIS	12
10.1	PRESCRIPTIONS COMMUNES AU MOBILIER	12
10.2	MOBILIER	12
10.2.1	Meubles evier	12
11	OUVRAGES DIVERS	13
11.1	STORES INTERIEURS	13
11.2	PATERES	14
11.3	CHASSIS FIXE	14
12	SERRURERIE	14
12.1	PORTANT INOX POUR COSTUMES.....	14
13	SIGNALETIQUE INTERIEURE.....	15

13.1	PLAQUETTES DE NUMEROTATION DES LOCAUX	15
13.2	PLAQUETTE DE DENOMINATION DES LOCAUX.....	15
13.3	PICTOGRAMMES DES SANITAIRES ET DOUCHES.....	15
13.4	SIGNALETIQUE INCENDIE.....	15
13.4.1	Plans d'évacuation et d'intervention incendie	15
13.4.2	Signalétique de coupure et de danger électrique	16
14	SIGNALETIQUE EXTERIEUR.....	16
14.1	PLAQUE DE NUMEROTATION DES BATIMENTS	16
14.2	PANNEAUX POUR LOGO SERVICE.....	17
15	MISE A LA TERRE.....	17
16	REFERENCES NORMATIVES	17

1 OBJET DU MARCHE

Les infrastructures existantes du chenil militaire de Sedzère ne sont plus adaptées aux normes actuelles de sécurité, d'hygiène et de conditions de travail malgré l'ajout d'un chalet en bois et la réhabilitation d'une courette d'isolement.

L'opération objet du présent marché a pour but de construire un nouveau chenil répondant à la réglementation en vigueur. De plus, cela permettra d'augmenter la capacité d'accueil du chenil en terme de chiens et de maîtres-chiens.

La présente section concerne les travaux de menuiseries intérieurs, serrurerie, signalétique des bâtiments administratifs et technique.

2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES OUVRAGES ET PHASAGE

L'opération intègre plusieurs composantes de travaux sur l'emprise, qui seront phasées afin de permettre une continuité de service :

- La construction d'un bâtiment administratif composé de :
 - Bureaux,
 - Vestiaires sales et propres,
 - Sanitaires,
 - Douches,
 - Buanderie,
 - Salle d'instruction,
 - Locaux techniques.
- La construction d'un bâtiment technique composé de :
 - Locaux de stockage (matériel canin, produits d'entretien de nettoyage et désinfection, divers...),
 - Local technique,
 - Local alimentation,
 - Local costumes,
 - Local soin,
 - Courette sanitaire.
- La construction de 17 courettes,
- La modification et création de clôtures,
- La création d'une courette d'isolement,
- La création d'une aire de pansage couverte,
- La création de parcs de détentes,
- La plantation d'arbres et arbustes afin de protéger les chiens des éléments naturels et du vis-à-vis,
- La création d'une voie pompier et d'accès au bâtiment,
- La mise en œuvre d'un système non-collectif de traitement des eaux usées,
- La déconstruction partielle du chenil existant.

Les travaux ne devront pas impacter la continuité de service du chenil. Pour cela, le chantier sera clos et indépendant. Le nouveau chenil sera construit avant la déconstruction du chenil actuel. Le terrain d'entraînement sera délocalisé sur la partie SUD de l'emprise le temps des travaux.

Un accès temporaire sera créé depuis la clôture extérieure du site jusqu'à la zone de travaux. Cet accès sera supprimé dès la fin des travaux.

3 DEFINITION DES TRAVAUX

Les travaux objets de la présente section concernant :

- Les études nécessaires à l'établissement et au dimensionnement des ouvrages selon la réglementation en vigueur,
- La réalisation de tous les documents liés aux études,
- La fourniture d'échantillons et de prototypes,
- La fourniture, le transport, le stockage et la manutention de l'ensemble des éléments nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- L'implantation des ouvrages de menuiserie intérieures, de serrurerie et de signalétique,
- La mise en œuvre des menuiseries intérieures (portes, plinthes, trappes de visite, mobilier...),
- Les travaux de serrurerie et de quincaillerie (serrures, accessoires, garde-corps, mains courantes...),
- La réalisation de l'organigramme des clés,
- La réalisation de cloisonnement stratifiés des douches et séparateurs urinoirs,
- La mise à la terre des masses métalliques,
- La protection des ouvrages jusqu'à leur réception,
- La mise en place et le retrait de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation des ouvrages,
- Le nettoyage du chantier,
- La fourniture du DOE (dossier des ouvrages exécutés).

Il est précisé que tout changement dans les dispositions prises dans le présent CCTP qui s'avérerait nécessaire, pour des raisons dûment justifiées, ne pourra être fait sans l'accord de la maîtrise d'œuvre.

Liste non exhaustive.

4 TRAVAUX PREPARATOIRES

4.1 PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT DU CHANTIER

Le titulaire devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour éviter les dommages et inconvénients que pourrait engendrer son intervention dans la zone de travaux et sa périphérie. Pour ce faire, il devra :

- Effectuer, contrairement avec le maître d'ouvrage, un état des lieux sur les ouvrages du site et des riverains qui pourraient être affectés par les travaux. Un état de récolement sera établi en fin de chantier à l'issue des travaux,
- Prendre toutes les dispositions pour limiter les gênes et nuisances :
 - o Empiètement sur le domaine public ou privé,
 - o Nuisances sonores,
 - o Emission de poussières et de boues,
 - o Protection des ouvrages susceptibles d'être endommagés,
- S'assurer de la remise en état de tout ouvrage indûment déposé ou démol.

4.2 MISE EN PLACE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE

Le titulaire devra la mise en place de tous les équipements collectifs et individuels de sécurité nécessaires à la réalisation de ses ouvrages, et ce pendant la totalité de la durée de ses interventions.

5 REGLES DE CONCEPTION ET TOLERANCES

5.1 REGLES DE CONCEPTION DES OUVRAGES

Le calcul et la détermination des caractéristiques des matériaux et des modes opératoires de tous les ouvrages du présent CCTP seront à la charge du titulaire et seront établis sous sa responsabilité avant le début des travaux. **L'ensemble des ouvrages sera dimensionné conformément à la réglementation en vigueur. Le titulaire veillera à respecter les prescriptions RE2020 dont l'étude est communiquée en annexe.**

Il est précisé au titulaire que les pré-dimensionnements réalisés lui sont donnés à titre indicatif et qu'ils devront être recalculés en totalité. Les valeurs indiquées sur les plans ne lui sont données qu'à titre indicatif. L'ensemble des travaux de dimensionnement sera soumis au visa de la maîtrise d'œuvre et à l'avis du contrôleur technique.

6 PORTES INTERIEURES BOIS

6.1 GENERALITES

Les différents types d'ouvrages et leur sens d'ouverture sont désignés et repérés sur les plans de repérage des menuiseries.

Lorsque des exigences particulières sont demandées (affaiblissement acoustique, degré coupe-feu ou pare-flamme, résistance thermique...) l'ouvrage devra faire l'objet d'un procès-verbal d'essai réalisé par un organisme agréé et qui sera fourni avec les fiches techniques et plans d'exécution pour visa du maître d'œuvre et avis du contrôleur technique.

Le stockage devra se faire dans des locaux à l'abri des intempéries et suffisamment ventilés pour éviter l'altération des éléments en bois.

Si un défaut est constaté après la pose, le titulaire sera seul responsable des frais entraînés par le remplacement ou la réparation de l'ouvrage concerné.

6.2 DETALONNAGE DES PORTES DES SANITAIRES ET DES VESTIAIRES

Les portes des blocs sanitaires et des vestiaires seront détalonnées afin de permettre le fonctionnement des systèmes de ventilation mis en œuvre au titre du lot 3 CVC.

6.3 BLOCS PORTES

Les différents blocs portes sont repérés sur les plans. Le sens d'ouverture de chaque porte sera conforme à celui indiqué sur les plans de menuiseries.

Les blocs portes devront résister à de fortes sollicitations mécaniques. Ils feront l'objet de procès-verbaux d'organismes de contrôle agréés, attestant de leurs performances (feu, acoustique, thermique, ...). Ils devront recevoir l'avis favorable du contrôleur technique.

6.3.1 Dormants pré-peint

Les Dormants formant feuillure seront en bois massif pré-peints, présentant une résistance élevée à l'arrachement des vis. Il sera réalisé des joints d'étanchéité. Le contre-bâti sera de même nature que le bâti.

Nota :

- **Un joint acrylique périphérique de finition (liaison huisserie/cloison) sera réalisé sur le pourtour des huisseries sur les deux faces,**
- Les dormants seront du type adaptable sur les cloisons et les murs. **Ils habilleront la totalité de l'épaisseur de la cloison et des murs, et formeront feuillure,**
- Les dormants comporteront des usinages adaptés aux serrures des ouvrants qu'ils supportent (logement de pênes dormants, de pênes 1/2 tour, etc.),
- Les parties altérées ou détériorées seront réparées et protégées avant pose ou remplacés si la réparation est impossible.

6.3.2 Description générale des portes intérieurs en bois pleines – Repère P

Suivant le tableau de composition des ouvrages et les plans de repérages des menuiseries, les vantaux auront les caractéristiques générales suivantes :

6.3.2.1 Portes

- Vantail constitué d'une âme pleine en bois,
- Cadre bois pré-peint,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Etat de surface pré-peint,
- Sens d'ouverture selon plan,
- Dimension : selon plan,
- 3 fiches acier zingué simple broche.

Localisation :

- Ensemble des portes intérieurs.

6.4 PORTE STRATIFIE

Les Dormants formant feuillure seront en bois dur pré-peint ou résineux pré-peint, présentant une résistance élevée à l'arrachement des vis. Il sera réalisé des joints d'étanchéité. Le contre-bâti sera en bois de même nature que le bâti.

- Vantail constitué d'une âme en aggloméré de densité 300 kg/m³,
- Cadre bois pré-peint,
- Epaisseur : 40 mm mini,
- Etat de surface stratifié haute pression dans la gamme bois du fabricant,
- Degrés pare-flamme : ¼ heure minimum,
- Isolement acoustique de 33, 37 dB ou sans exigence selon les cas définis dans le tableau des portes bois,
- Avec oculus décrit à la section 9.5,
- Repère PS.

Localisation : Courette sanitaire/local soin.

7 SERRURES ET CLES

7.1 DESCRIPTION DES SERRURES

Serrure S1 :

- Serrure à mortaiser un (1) point de condamnation cylindre double entrée :
 - o Pêne dormant rectangulaire (endurance de 40 000 cycles),
 - o Pêne demi-tour réversible (température de fusion supérieure à 1000°C),
 - o Ressort de fouillot renforcé pour le maintien des béquilles,
 - o Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte coupe-feu,
 - o Traitement anticorrosion : test au brouillard salin pendant 240 h (selon la norme ISO 9227),
 - o Entraxe : 70 mm,
 - o Axe : 50 mm,
 - o Carré : 7 mm,
 - o Coffre électrozingué, gâches, tête et pènes zingués,
 - o Certification NF,
- Cylindre à cinq (5) goupilles :
 - o Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte coupe-feu,
 - o Sécurité de la clé : 4 (selon la norme NF EN 1303),
 - o Durabilité : 6 (selon la norme NF EN 1303),
 - o Résistance à la corrosion : C (selon la norme NF EN 1303),
 - o Garantie : 10 ans.

Localisation : Ensemble des portes

Serrure S2 :

- Serrure à mortaiser bec de cane à condamnation et décondamnation :

- Pêne dormant rectangulaire (endurance de 40 000 cycles),
- Pêne demi-tour réversible (température de fusion supérieure à 1000°C),
- Ressort de fouillot renforcé pour le maintien des béquilles,
- Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte pare-flamme,
- Traitement anticorrosion : test au brouillard salin pendant 96 h (selon la norme ISO 9227),
- Entraxe : 70 mm,
- Axe : 50 mm,
- Carré : 7 mm,
- Coffre électrozingué, gâches, tête et pènes zingués,
- Certification NF,
- Rosace « libre / occupé ».

Localisation : Sanitaires hommes et femmes.

7.2 CLES, ARMOIRES A CLES ET ORGANIGRAMME

L'organigramme des clés aura la configuration suivante :

- Il sera prévu 5 passes généraux pour toutes les portes extérieures et intérieures, fournis et posés au titre du présent lot,
- Les serrures des portes, dues au titre du lot 5 « Menuiseries aluminium, acier et ouvrages métalliques » seront intégrées dans l'organigramme et fournies au titre de la présente section.

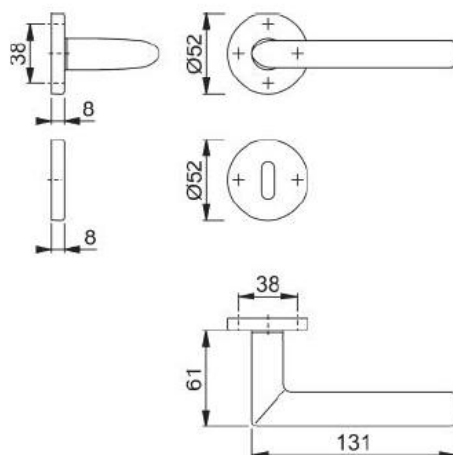
Nota : Seule la serrure de la porte du local DIRISI ne sera intégrée à aucun organigramme. Un cylindre provisoire sera installé.

8 QUINCAILLERIE, EQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES DES PORTES

8.1 BEQUILLES

Certaines portes du bâtiment seront équipées de béquilles conformément à la norme NF EN 1906 et qui auront les caractéristiques suivantes :

- Marquage CE,
- Garniture en acier inoxydable avec rosaces à entrée de clé,
- Ressort de rappel à double sens,
- Bagues de guidage sans entretien,
- Liaison : carré d'épaisseur 7 mm,
- Sous-embase polyamide,
- Fixation invisible par vis fileté M4 avec douilles filetés ou vis universelles,
- Classe d'utilisation : grade 3 (fréquence élevée d'utilisation),
- Comportement au feu : apte à équiper un bloc porte coupe-feu,
- Résistance à la corrosion : grade 4,
- Comportement antibactérien : réduction des bactéries supérieure à 99,9 % (selon la norme ISO 22196),
- Garantie 10 ans.



Dimensions béquilles

8.2 PROTECTION BASSE DES VANTAUX

L'ensemble des portes des bâtiments seront équipées de plaques de protection en partie basse sur leurs deux (2) faces. Elles vérifieront les caractéristiques suivantes :

- Plaque en acier inoxydable brossé 304 L,
- Rectangulaire de hauteur 30 cm,
- Epaisseur : 2 mm,
- Fixation : bandes adhésives + collage.

8.3 BUTOIRS

L'ensemble des blocs portes seront équipés de butoirs de sol (un (1) pour chaque vantail) de caractéristiques suivantes :

- Corps en aluminium creux de hauteur 37 mm et de diamètre 38 mm,
- Bague d'amortissement de hauteur 12 mm,
- Capuchon noir,
- Fixation invisible par vis à double filetage et douille.

8.4 AMORTISSEURS DE CHOCS

L'ensemble des blocs portes seront équipés de trois (3) amortisseurs de chocs en néoprène par vantail.

8.5 OCULUS

Certaines portes comporteront des oculus circulaires de diamètre 300 mm. Ils seront équipés d'un vitrage transparent.

Les parclores seront en bois pré-peint.

Localisation : Porte du SAS courette sanitaire.

9 CLOISONS, PORTES ET TABLETTES D'ASSISES DES DOUCHES

Le titulaire devra la mise en œuvre de cabines préfabriquées simple entrée en panneaux stratifiés de caractéristiques suivantes :

Dans un souci d'uniformisation, tous les ouvrages décrits ci-dessous seront composés d'éléments stratifiés et de quincailleries, dans la même gamme de fabricants.

Le stratifié sera conforme à la norme NF : les décors et les coloris seront choisis par le maître d'œuvre sans aucun supplément de prix, dans la gamme bois complète du fabricant.

Toutes sujétions de cache-vis, cornières d'angles... seront mises en place pour assurer une parfaite finition de l'ensemble.

L'entreprise fournira des schémas et des fiches techniques à la validation du maître d'œuvre avant toute réalisation et commande.

Les panneaux seront en compact stratifié HPL et auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrophobe et imputrescible, pour une application en milieu humide,
- Résistance extrême et adaptation aux applications intensives,
- Surface hygiénique et facile d'entretien,
- Traitement de surface antibactérien par ions argent,
- Usinable dans la masse,
- 2 faces décoratives,
- Constitué de 3 couches :
 - o Un overlay de protection sur les décors imprimés,
 - o 1 décor imprégné de résine mélamine sur les 2 faces,
 - o Des couches de papier kraft imprégnées de résine phénolique.
- Epaisseur totale du panneau : 10 mm (8,4 mm + 2 HPL de 0,8 mm),
- Fixations, quincaillerie et piètement inox,
- Résistance à l'eau bouillante (EN 438-2-12) :
 - o Augmentation de masse : $\leq 2\%$,
 - o Augmentation d'épaisseur : $\leq 2\%$,
 - o Aspect : classe 4.
- Résistance à la vapeur d'eau (EN 438-2-14) : classe 4,
- Résistance aux rayures (EN 438-2-25) : degré 3.

Localisation :

- Douches de l'ensemble du bâtiment

10 MOBILIER FIXE BOIS

10.1 PRESCRIPTIONS COMMUNES AU MOBILIER

Les panneaux auront les caractéristiques suivantes :

- Hydrofuge,
- Collage du champ frontal avec colle adaptée en milieu humide,
- Epaisseur du panneau : 19,6 mm (18 mm + 2 HPL de 0,8 mm),
- Résistance à l'arrachement de surface (ISO 13894-1-9) : $\geq 1,0$ MPa,
- Résistance à l'eau – gonflement maximal du champ (ISO 13894-1-19) : 5%,
- Résistance aux tâches (EN 438-2-26) :
 - o Groupes 1 et 2 : classe 5,
 - o Groupe 3 : classe 4.
- Solidité des couleurs à la lumière artificielle (EN 438-2-27) : 4 à 5 échelles de gris,
- Réaction au feu (EN 13501-1) : D-s2, d0,
- Les décors et les coloris seront choisis par le maître d'œuvre sans aucun supplément de prix, dans la gamme bois du fabricant.

Point particulier : le titulaire veillera à traiter également les champs des panneaux en revêtement stratifié.

Les éléments de fixation (charnières, renforts, cornières... ainsi que les éléments de finition (caches vis, caches paumelles, baguettes...) seront dus au titre du présent marché. Les éléments de fixation seront en acier et seront positionnés de manière à être invisibles.

10.2 MOBILIER

10.2.1 Meubles evier

Le titulaire devra la réalisation du mobilier type cuisine sur mesure. **Les plans de travail seront d'épaisseur minimale 30 mm :**

- o Longueur : sur tout le pan de mur,
- o Largeur : 60 cm,
- o Hauteur : 90 cm,
- o Meuble bas de trois (3) placards indépendants avec chacun deux (2) portes (charnières invisibles) et deux (2) étagères de rangement d'épaisseur 20 mm fixées sur taquets métalliques (hauteur réglable via lignes de logement verticales) et boutons d'ouverture métalliques,
- o Toutes sujétions de bandeaux, joues, plinthes pour une parfaite finition,
- o L'ensemble des accessoires de fixation, finition et manœuvre, glissière, charnières...,
- o Plinthe basse de 10 cm en inox poli,
- o Retombée haute du plan de travail de 10 cm,
- o Joints silicone.



Exemple de réalisation

Point particulier : le plan de travail sera découpé par le titulaire de la présente section sur indication Du lot 3 pour y intégrer un évier.

Localisation : Salle d’instruction et local soin.

11 OUVRAGES DIVERS

11.1 STORES INTERIEURS

Le titulaire devra la mise en œuvre de stores intérieurs droits à enroulement. Ils respecteront les caractéristiques suivantes :

- Coffre :
 - Dimensions ajustées aux ouvertures (toute hauteur),
 - Coffre en aluminium extrudé laqué de même RAL que les menuiseries,
 - Guidage de la toile par coulisses plates (avec joint brosse) en aluminium fixées sur le tableau des portes,
 - Fixation par vis :
 - Pour les fenêtres fixes fixé sur le doublage,
 - Pour les portes fixés sur le châssis,
 - Barre de lestage,
 - Manœuvre par sangle (chaînette),
- Toile occultante :
 - Composition : fibre de verre (36%) et PVC (64%),
 - Confort thermique : rejette jusqu’à 87 % du rayonnement solaire ($g_{\text{tot}} = 0,13$ / vitrage $g = 0,32$ et $U = 1,1$),
 - Durabilité : 10 000 cycles, classe 3 (conformément à la norme NF EN 13120),
 - Classement au feu : M1,
 - Largeur : 130 cm,
 - Epaisseur : 0,42 mm (+/- 5%),
 - Coloris de même RAL que la menuiserie (9006),
 - Garantie 5 ans.

Localisation :

- Salle d’instruction,
- Bureaux.

11.2 PATERES

Le titulaire devra la fourniture et pose de patères dans certains locaux :

- Patère simple en aluminium de hauteur 65 mm,
- Double fixation par cheville et vis.

Point particulier : le titulaire transmettra l'implantation des patères au titulaire de la section S03 afin qu'il prévoie des renforts de cloison.

Localisation :

- Deux (2) par douche,
- Un (1) par sanitaire.

11.3 CHASSIS FIXE

Le titulaire devra la fourniture et pose d'un châssis fixe vitré en aluminium avec les caractéristiques suivantes :

- Hauteur : 60 cm,
- Largeur : Totalité de la cloison (cf. plans),
- Hauteur de pose : 1.40m,
- Dormant : aluminium,
- Double vitrage feuilleté,
- Châssis compatible avec cloison sèche,
- Joint silicone pour étanchéité et finition visuelle.

Localisation : Local soin/Box sanitaire.

12 SERRURERIE

12.1 PORTANT INOX POUR COSTUMES

Le titulaire devra la fourniture et pose d'un portant tubulaire inox sur la longueur du local costume (selon plan). Le titulaire dimensionnera intégralement le dispositif, y compris le tube, les fixations murales et les appuis intermédiaires éventuels.

Le système devra permettre le support de l'ensemble des costumes de mordant en charge humide.

Fourniture de toutes pièces complémentaires pour un fonctionnement robuste, sécurisé et durable.

Localisation : Local costume.

13 SIGNALÉTIQUE INTERIEURE

13.1 PLAQUETTES DE NUMÉROTATION DES LOCAUX

Pour chaque porte intérieure de l'ensemble du bâtiment, il sera fourni et posé des plaquettes en plastique polyméthacrylate coulé collées sur plaque en plexiglas incolore. Chaque plaquette sera de dimensions 50 mm x 30 mm et comportera la numérotation du local (bâtiment (4 chiffres) – niveau (2 chiffres) – local (3 chiffres)) :

- Hauteur des caractères : 20 mm,
- Couleur du fond : noir,
- Couleur du lettrage : blanc,
- Fixation centrée sur l'huissierie,
- Numérotation définitive à définir en phase chantier par la maîtrise d'œuvre.

Exemple : bâtiment 0088, local 10 au RDC : 0088-00-010.

13.2 PLAQUETTE DE DENOMINATION DES LOCAUX

Pour chaque porte intérieure, il sera fourni et posé des cadres de signalétique de dimensions 150 mm x 120 mm :

- Support en aluminium cintré, finition anodisée naturelle,
- Face avant en PET incolore transparent permettant l'insertion d'une étiquette imprimée,
- Fixation sur le mur (côté béquillage) par vissage et chevillage,
- Etiquette avec lettrage de couleur,
- Dénomination définitive à définir en phase chantier par la maîtrise d'œuvre.

13.3 PICTOGRAMMES DES SANITAIRES ET DOUCHES

Pour chaque porte d'accès et chaque porte intérieure de bloc sanitaires et bloc vestiaires, il sera fourni et posé un pictogramme (WC hommes, WC femmes, WC PSH, vestiaire propre/sale homme, vestiaire propre/sale femmes) de dimensions 150 mm x 150 mm :

- Support en acier inoxydable,
- Gravure noire.

13.4 SIGNALÉTIQUE INCENDIE

13.4.1 Plans d'évacuation et d'intervention incendie

Le titulaire devra la mise à jour, la fourniture et la pose de plans d'évacuation et des plans d'intervention incendie de dimensions 420 mm x 594 mm (format A2) et conformes à la norme NF X 08-070. Ils seront fixés au mur mécaniquement :

- Cadre aluminium,
- Encapsulage par plastification à chaud,
- Textes et plans à valider avec la maîtrise d'œuvre en phase chantier (plans à l'échelle 1/350 maximum).

Les plans d'évacuation intégreront :

- Les cheminements du niveau concerné,
- Les itinéraires d'évacuation,
- Les moyens de déclenchement d'alarme, les portes de recoupement et les espaces d'attente sécurisés,
- L'emplacement de l'observateur,
- L'emplacement des moyens de secours,
- Tout autre renseignement nécessaire au service exploitant.

Localisation : à proximité de l'entrée principale du bâtiment

Les plans d'intervention intégreront :

- Les cloisonnements principaux, dégagements et ouvertures,
- L'emplacement des locaux techniques et locaux à risque particulier,
- L'emplacement des dispositifs et commandes de sécurité,
- L'emplacement des organes de coupure des fluides et sources d'énergie,
- L'emplacement des moyens d'extinction fixes et d'alarme,
- L'emplacement des zones de mise en sécurité (EAS...),
- Le cheminement des canalisations et conduits dangereux dont le risque pour les intervenants ne peut être supprimé par un organe de coupure,
- Tout autre renseignement nécessaire au service de secours.

Localisation : à proximité de chaque entrée du bâtiment.

13.4.2 Signalétique de coupure et de danger électrique

Le titulaire devra la fourniture et pose de panneaux réglementaires de coupure électrique et danger électrique, de dimensions 130 mm x 130 mm, en plastique inaltérable résistant aux UV, collés sur les portes des locaux électriques recevant les tableaux divisionnaires.

14 SIGNALÉTIQUE EXTERIEUR

14.1 PLAQUE DE NUMÉROTATION DES BATIMENTS

Il sera fourni et posé au titre de la présente section un panneau mural par bâtiment ayant les caractéristiques suivantes :

- Plaque en tôle d'aluminium pliée, peinte avec une laque polyuréthane,
- Epaisseur 15/10ème,
- Dimensions : 450 mm x 250 mm,
- Lettrages blanc sur fond bleu RAL 5010,
- 4 points de fixation sur la façade, avec entretoises en laiton et cache-vis,

Localisation : la position exacte sera définie par le maître d'œuvre.

14.2 PANNEAUX POUR LOGO SERVICE

La présente section devra la fourniture et la pose de trois panneaux portant le logo du service.

Ils auront les caractéristiques suivantes :

- Panneaux composite aluminium dibond de 4mm d'épaisseur, avec une tôle de parement de 0.3mm d'épaisseur et un noyau en polyéthylène,
- Rigidité flexionnelle : 1620 kNcm²/m,
- Protection des chants par profilés aluminium,
- Dimension : 90x135 cm.

Nota : le logo sera fournis par la maîtrise d'œuvre en phase travaux.

Localisation : suivant indications du maître d'œuvre en phase chantier.

15 MISE A LA TERRE

Le titulaire devra la mise à la terre de ses ouvrages métalliques (raccordement au réseau des masses, prévu par le titulaire du lot 2).

16 REFERENCES NORMATIVES

Tant en ce qui concerne leur mise en œuvre que la qualité des produits utilisés, les ouvrages exécutés par le titulaire seront traités avec le plus grand soin, selon les règles de l'art, et dans le strict respect de la réglementation en vigueur à la date de la remise des offres :

- Les Lois, ordonnances, décrets, arrêtés et circulaires,
- Les codes,
- Les normes,
- Les directives métiers, notices et guides réglementaires,
- Les textes réglementaires et documents techniques unifiés (DTU),
- Les cahiers de prescriptions techniques,
- Les certifications et marques NF.

Il est formellement précisé au titulaire qu'il lui sera exigé un travail absolument parfait et répondant en tout point aux règles de l'art, et qu'il ne sera accordé aucune plus-value pour obtenir ce résultat, quelles que soient les difficultés rencontrées et les raisons invoquées.